



**Le 16 Février 2016,  
votez et faites voter pour les listes  
présentées par la FERC SUP CGT**

**Les fusions d'établissements** sont un pas de plus dans la concentration de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (ESR) au profit des métropoles régionales qui demain hébergeront un enseignement universitaire et une recherche réduits à de "grands" établissements censés avoir une meilleure visibilité à l'international.

Cette mutation profonde de l'ESR est de fait un véritable **plan de restructuration de nos établissements d'enseignement supérieur et de recherche** qui se réalise en même temps que la refonte des régions, sans qu'il y ait d'adéquation entre la carte de l'ESR et celle des régions.

Quels que soient les discours qui sont tenus pour l'instant dans notre établissement, ce processus va inévitablement s'accompagner de son cortège de **mutualisations et de fusions de services** aux conséquences évidemment néfastes pour les personnels.

**Le désengagement de l'Etat** sur les crédits récurrents a déjà provoqué l'asphyxie budgétaire des établissements. Les personnels, devenus charge de masse salariale, ont progressivement vu leurs conditions de travail se dégrader. La grande majorité des personnels de nos établissements encaissent une charge de travail toujours croissante, une réduction de leur pouvoir d'achat et accomplissent leurs missions et leurs activités dans un climat d'inquiétude et d'incertitude quant à la pérennité de leur action, à l'évolution de leur institution et sur leur avenir propre.

**La loi impose a minima**, l'élaboration d'un projet commun portant le contrat de site et les moyens afférents en concertation avec la Région, la coordination de l'offre de formation et les actions de recherche sur son territoire et la mise en œuvre d'opérations communes relatives à la vie étudiante.

**Demain** c'est la Nouvelle Université qui sera chargée de la répartition de l'allocation des moyens entre les différentes Facultés. Demain c'est l'austérité que nous connaissons déjà dans nos établissements, appliquée à l'échelle de cette nouvelle entité, avec ce que cela signifie en terme de refonte des services, ou de révision de l'offre de formation.

**Pour défendre les intérêts des personnels BIATSS, pour faire entendre notre voix dans les conseils et notamment au CA qui est décisionnel, choisissez les listes présentées par la FERC SUP CGT.**

Ces listes sont composées de collègues qui partagent une **approche non catégorielle, non corporatiste et un engagement à défendre les intérêts collectifs des personnels** quels que soient leurs statuts, titulaires ou contractuels.

**La CGT sera particulièrement vigilante et s'engage à lutter:**

- **contre la suppression de postes de travail qui est souvent le but non avoué de la mutualisation**
- **contre la mobilité forcée des personnels**
- **contre la concentration des moyens de la recherche sur quelques laboratoires dits d'excellence**
- **pour la création de postes statutaires si nécessaire**
- **pour la titularisation des emplois de contractuel-les sur postes pérennes**

**La CGT** combat les orientations actuelles du gouvernement en matière d'enseignement supérieur et de recherche et **défend un service public de l'ESR qui garantit l'égalité des citoyens et des territoires.** Tel est le sens de notre candidature dans les conseils de l'Université Paris-Sorbonne.

**La CGT continuera d'y défendre fermement les intérêts** de ceux qui y travaillent et de ceux qui y étudient, ainsi que l'extraordinaire acquis pour tous que constitue le Service Public national de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, universel et laïc.

**Pour l'avenir du Service Public et de la Fonction Publique  
Pour la défense de ses personnels et de leurs statuts  
Pour vivre et travailler dignement !**

**Le 16 Février 2016,  
votez et faites voter pour les listes présentées par la  
FERC SUP CGT**

<b>Conseil d'Administration</b>	<b>Commission de la Formation et de la Vie Universitaire</b>
6 sièges à pourvoir 1. Mehdi BEN MOUMEN 2. Florence LE PRIOL 3. William QUILLIEN 4. Karine VETTESE 5. Jérôme GRAMMONT 6. Aurélie DARMON	4 sièges à pourvoir 1. Géraldine PAUMIER 2. Marc LAZIAN 3. Sharazed LAKAF 4. Romaric TOUSSAINT
<b>Commission de la Recherche</b>	
<b>collège Ingénieurs et Techniciens</b>	<b>collège des Autres Personnels</b>
3 sièges à pourvoir 1. Brahim MARIR 2. Laetitia DOUARED 3. Jean-Michel LORNE	1 siège à pourvoir Olivier CROUILLEBOIS